



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2026

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée que, lors de sa séance ordinaire du lundi 10 novembre 2025, le conseil a adopté le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026, qui se tiendront à la Salle du conseil située au bureau municipal (390, rue Principale) et qui débiteront à 20 h 00 :

Lundi 12 janvier
Lundi 2 février
Lundi 9 mars
Mercredi 1^{er} avril
Lundi 4 mai
Lundi 1^{er} juin

Lundi 6 juillet
Lundi 10 août
Mercredi 2 septembre
Mardi 6 octobre
Lundi 2 novembre
Lundi 7 décembre

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 18^e jour du mois de novembre 2025.

Geneviève Bureau

Geneviève Bureau
Greffière-trésorière adjointe



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville

CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

Objet :

**ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL
MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2026**

Je soussignée, Geneviève Bureau, greffière-trésorière adjointe, résidant à Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint en affichant une copie, au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité (<http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/>), entre 17 h 00 et 17 h 10, le 18 novembre 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 18 novembre 2025.

Geneviève Bureau

Geneviève Bureau

Greffière-trésorière adjointe